

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 28 (1883)
Heft: 3

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- Capitaine Segesser, Paul . . Régiment d'infanterie N° 14.
 » Pfund, Paul . . Bataillon N° 1, adjudant.
 » Ehler, Alfred . . » 4, »

Troupes sanitaires.

- Major Zurcher, Alfr. . . . à disposition.
 » Girard, Charles . . . Remplaçant du chef du lazaret N° IV.
 » Ziegler, Henri . . . » VI.

Troupes d'administration.

- Lieut.-col. Simona, Georges . à disposition.
 » Pillichody, Gust. Commissaire des guerres de la VIII^{me} div.
 » Rohr, Emile . . . » V^{me} div.
 Major Gassmann, Guillaume Compagnie d'administration N° 5. L.
 » Sieber, Jb » 5.
 » Hegner, Vital » 8.
 » Prince, Georges . . . à disposition.
 » Frölich, Otto »
 » Marti, Frédéric »
 » Barrelet, Paul . . . Remplaçant du commissaire des guerres
 de la II^{me} division.
 » Suter, Hermann . . Remplaçant du commissaire des guerres
 de la V^{me} division.
 » Passet, Max Remplaçant du commissaire des guerres
 de la VIII^{me} division.
 » Muller, Aloïs Etat-major de l'armée.
 Capitaine Berger, Robert . . Régiment d'infanterie N° 12.
 » Deschwanden, Ar. . . . » 15.
 » Lehner, David » 19.
 Pr.-lieuten. Conradi, Max . . » 25.
 Capitaine Henny, Edouard . Régiment de dragons N° 1.
 » Lindt, Rodolphe » 4.
 » König, Arnold . . . à disposition.
 » Heim, Xaver . . . Brigade d'artillerie N° VIII.
 Lieutenant Hopf, Jacob . . Lazaret de campagne N° V.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Fribourg. — L'*Argovia*, journal de la Société d'histoire du canton d'Argovie, vient de publier une partie des mémoires autobiographiques de feu M. Frey-Hérosée, ancien conseiller fédéral et chef d'état-major de l'armée en 1847, qui remettent en discussion la conduite du général de Maillardo, le commandant en chef des troupes fribourgeoises qu'on accusa d'avoir trahi sa cause.

Heureusement pour la mémoire du général de Maillardo, il y a des documents qui prouvent de la manière la plus évidente son innocence. Ces documents proviennent de la source la plus autorisée et la plus impartiale, du général Dufour lui-même.

Voici ce qu'on lit dans le rapport officiel qu'il adressa en date du

14 juin 1848, à l'autorité fédérale sur l'exercice du commandement qui lui avait été confié :

« On voit par ce qui précède que le commandant des troupes fribourgeoises est resté tout à fait étranger à la capitulation et que c'est bien à tort qu'on a fait courir sur son compte des bruits calomnieux à ce sujet. *Le général en chef n'a eu avec lui, pendant toute la durée de la campagne, aucun rapport direct ou indirect. C'est un hommage qu'il doit à la vérité.* »

En outre le passage suivant, extrait des notes personnelles du général en chef de l'armée fédérale, telles qu'elles ont été publiées après sa mort¹ accentue cette justification mieux encore :

« Aussitôt que la reddition de Fribourg fut connue, les différents corps suspendirent leurs mouvements, écrit le général Dufour, et les habitants, qui avaient abandonné leurs villages pour se retirer dans les bois, commencèrent à se montrer. On s'efforça de leur inspirer de la confiance en s'abstenant de tout mauvais traitement à leur égard. L'autorité civile était seule intervenue dans cette transaction, le général de Maillardoz y resta tout à fait étranger ; on a eu tort de lui en faire un reproche. On ne s'en est pas tenu là ; on a été jusqu'à dire qu'il avait été acheté. L'idée d'un tel marché ne vint jamais à l'esprit du général de la Confédération. Il aurait rougi d'avoir recours à un pareil moyen et il avait trop bonne opinion d'un ancien collègue pour le tenter. »

En présence de ces déclarations si formelles du général Dufour, que reste-t-il de la prétendue conversation relatée par M. Frey-Hérosée ? Rien.

On sait d'ailleurs que le général Maillardoz, dans le mémoire qu'il a publié sur sa participation aux événements de 1847, a protesté énergiquement contre cette calomnie, répandue surtout par des jésuites expulsés de Fribourg qui ne pardonnaient pas à Maillardoz certains lazzis peu respectueux pour les amulettes préservatrices distribuées aux landsturms fribourgeois

Genève. — M. Emile Gautier, colonel fédéral du génie, est nommé par le Conseil d'Etat directeur de l'Observatoire, pour le terme de deux ans, en remplacement de M. Plantamour, décédé. M. Gautier est neveu de l'ancien directeur de l'Observatoire, lui-même astronome distingué, auteur de travaux importants dans cette branche de la science, enfin ancien collaborateur de l'illustre Leverrier à l'Observatoire de Paris.

France. — Un décret présidentiel du 23 février écoulé vient de mettre en « non activité par retrait d'emploi » les trois princes d'Orléans : duc d'Aumale, général de division ; duc de Chartres, colonel commandant le 12^e chasseurs ; duc d'Alençon, capitaine au 12^e régiment d'artillerie.

Les motifs de cette mesure, prise en application des dispositions des lois du 19 mai 1834 (articles 2, 3, 4, 5 et 6) ; du 4 août 1839 (notamment les articles 2, 3 et 5, dernier paragraphe), et du 13 mars 1875 (article 8),

¹ Campagne du Sonderbund et Evénements de 1856, précédé d'une notice biographique, avec cartes et portrait, par Fd. Sayons. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1876.

sont exposés comme suit dans le rapport du ministre de la guerre : « L'opinion publique s'est émue des inconvénients de la présence dans l'armée, d'officiers faisant partie des familles qui ont régné en France. En effet, les grands principes de la subordination militaire et de l'unité de discipline pouvaient se trouver amoindris par suite de la présence, à la tête des troupes, d'officiers à qui leur naissance a créé une situation exceptionnelle. J'estime en conséquence, qu'il y a lieu d'appliquer », etc.

Bien qu'il ne nous appartienne point de prendre part aux vives discussions soulevées par ce décret, nous ne saurions cacher l'étonnement que nous cause un tel procédé appliqué à des officiers pourvus d'un brevet régulier, qu'ils ont accepté de bonne foi et dont ils ont de même subi pendant 12 ans les charges et les servitudes. Au moins ce retrait d'emploi, qui brise la carrière de deux jeunes officiers pleins d'entrain, assure-t-on, et de patriotisme, aurait-il dû être accompagné d'une promotion aux *grades* immédiatement supérieurs, pour lesquels le colonel du 12^e chasseurs et le capitaine d'artillerie étaient proposés sur les tableaux d'avancement et qu'ils ont, paraît-il, très bien gagnés par leurs services.

Il va sans dire qu'en faisant ces réflexions nous n'entendons point blâmer le droit qu'a certainement la République française de se défendre contre les dangers que peuvent lui faire courir les anciennes maisons régnautes et leurs adeptes politiques.

Italie. — La manufacture royale d'armes de Brescia vient de livrer à Venise, au département de la marine, 500 fusils à répétition, système Bertholdo. La fabrication d'armes de ce modèle, destinées à être adoptées par la marine italienne, sera poussée avec une grande activité. L'école de tir d'artillerie de la marine, à la Spezia, doit exécuter en même temps des expériences sur le maniement et l'emploi du fusil en question.

Espagne. — Un projet détaillé de « train spécial de chemin de fer » vient d'être présenté au ministre de la guerre espagnol par le brigadier F. Cavada, train qui peut servir à la fois de parc du génie et de dépôt de matériel pour les troupes de chemin de fer et atteindre, dans les combats autour d'une voie ferrée, le double but de détruire et rétablir facilement aussi bien ses propres lignes que celles de l'ennemi.

Le train, dit le *Mémorial des Ingénieurs*, se compose de 24 wagons et 2 machines; il porte des ateliers de charpentiers, serruriers, forgerons, etc. Il s'y trouve également un certain nombre d'objets nécessaires pour le service du génie et des pionniers, ainsi que pour la construction et l'exploitation des chemins de fer, tous ceux qui entrent dans la composition d'un pont militaire, plusieurs bateaux, une grue, un sémaphore et enfin tout ce qu'il faut pour constituer un attelage et assurer l'exécution d'un travail à petite distance de la voie ferrée.

L'organisation défensive du train qui, grâce aux deux locomotives attelées en tête et en queue, peut être séparé en deux parties, consiste en un léger cuirassement des wagons, qui sont pourvus de meurtrières. Quelques-uns portent en outre de légères pièces d'artillerie.

L'équipage permanent du train se compose du commandant, de 8 officiers et de 166 hommes, dont les vivres sont portés par le train aussi bien en marche qu'en station.

Le train peut, en outre, recevoir pour un petit trajet, 80 ou 100 hommes de plus. Tous les travaux dans les ateliers portés par le train, ainsi que le service de marche de celui-ci, conduite des machines, signaux, etc., sont exécutés par les hommes de l'équipage. De sorte que ce train de chemin de fer, qu'on ne saurait mieux comparer qu'à un bâtiment de guerre, constitue une véritable unité militaire.

— La *Illustracion Militar*, belle publication de Madrid, continue ses succès. Le n° 2, de février, renferme de magnifiques gravures, dont entre autres le portrait du général Ros de Olano, d'intéressantes marines, le général Prim à la bataille de Tétouan, 9 médaillons d'officiers supérieurs, enfin le dessin du nouveau revolver suisse Schmidt, que nous avons donné dans notre n° de janvier dernier.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

Extrait du protocole de la séance du Comité central le 29 janvier 1883.

Il est pris connaissance d'une série de lettres par lesquelles un certain nombre d'officiers désignés par le comité central pour faire partie de commissions, déclarent accepter.

La section de Berne communique la composition de son nouveau comité et envoie ses nouveaux statuts. L'art. 2 déclare que tout officier domicilié dans le canton est considéré comme faisant partie de la section bernoise, à moins qu'il ne s'y oppose expressément.

On décide de publier le rapport de M. le colonel Isler, en même temps que ceux de MM. Bollinger, colonel, et Baltenschweiler, major.

La question pendante de la fusion des journaux militaires est renvoyée jusqu'à nouvel ordre, la *Revue militaire suisse* n'ayant pas encore fait connaître ses vues.

La section de Bâle envoie au comité central son préavis sur la question de l'instruction des cadres de l'infanterie.

Il est accordé à la section vaudoise un subside de 300 francs pour les reconnaissances qu'elle a organisées en 1882 dans le Bas-Valais.

Le catalogue des bibliothèques militaires ne peut pas encore être établi d'une façon définitive, les sections du Valais, Uri, Bellinzzone, Grisons, Zoug et Neuchâtel n'ayant pas encore donné d'indications à ce sujet.

Pour étudier la question de la mise en état de l'équipement et de l'habillement des corps de troupe à l'entrée au service (proposition de la section vaudoise à l'assemblée des délégués), on désigne les officiers suivants, tous membres de la section de Zurich: lieutenants-colonels Wirz et Schweizer, majors Orelli et Baltenschweiler.

Quant à la date de l'assemblée générale de 1883, on choisit provisoirement la première moitié d'août. La section de Zurich est invitée à prendre les mesures nécessaires pour l'organisation de la fête.

On décide enfin de renvoyer à plus tard deux questions encore pendantes: la première concerne les subventions à accorder aux officiers qui assistent aux manœuvres d'armées étrangères, la seconde est relative à l'érection de monuments commémoratifs sur les champs de bataille de 1798 et 1799 (proposition de la section de Vaud à l'assemblée des délégués). Ces deux propositions entraîneraient, en effet, des frais assez considérables qui pourraient être difficilement supportés par la caisse centrale depuis que la contribution annuelle a été réduite de moitié.